



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 19 mars 2021

Contact presse : Julie Barbier
julie.barbier@mairie-toulouse.fr

Service de presse - t. 05 61 22 21 47
service.presse@mairie-toulouse.fr

MAIRIE DE  TOULOUSE

WWW.TOULOUSE.FR

Toulouse en grand !

Investir pour tous les Toulousains

§ Un plan d'action pour + de services publics dans tous les quartiers

Délibération 5.1 : 944M€ d'investissements entre 2021 et 2026

La Mairie de Toulouse confirme son engagement de maintenir un investissement fort pour les Toulousains en proposant un plan pluriannuel d'investissements de 944 M€ pour la période 2021-2026.

L'équipe municipale décline ainsi de façon concrète la politique volontariste et engagée de soutien aux habitants et aux secteurs économiques les plus fragilisés par la crise sanitaire, depuis son commencement et pour l'avenir.

Quatre priorités majeures ont été identifiées pour déployer cette action exceptionnelle :

- Renforcer la sécurité et de tranquillité publiques des Toulousains, en investissant à hauteur de 73M€, avec en outre :

- Le relogement des services de Police Municipale et l'extension de la fourrière (26M€)
- La poursuite de déploiement et l'entretien du parc de VidéoProtection (8,7M€)
- La sécurisation d'établissements scolaires ou de petite enfance (3M€)

- Améliorer la vie dans chaque quartier à travers toute la ville, en investissant à hauteur de 494M€, avec par exemple :

- 11 groupes scolaires neufs (143M€)
- La poursuite du plan piscine (12,6M€)
- la construction et la réhabilitation de 3 gymnases (15M€)
- le déploiement d'équipements accueillant divers services pour les habitants comme à la Cartoucherie (23M€)

- Poursuivre le verdissement de la ville et sa transition écologique, en investissant à hauteur de 96M€, pour :

- la création de nouveaux espaces végétalisés et l'entretien de parcs existants (33M€)
- la multiplication par 5 des investissements dédiés à l'environnement (17M€)
- la mise en œuvre de la stratégie municipale de lutte contre les gaz à effet de serre (22M€)

- La modernisation de l'offre de service public et la valorisation des atouts du territoire, en investissant à hauteur de 281M€, afin de :

- poursuivre les acquisitions foncières destinées aux équipements publics et la dépollution du site de la Cartoucherie (11,9M€)
- réaliser des investissements d'entretien, de rénovation et des réhabilitations conséquentes pour les établissements culturels (54M€)
- développer des services numériques et de poursuivre la digitalisation de la collectivité (70M€ soit +90% par rapport au précédent mandat).

Délibération 5.2 Budget 2021 :

Stabilité fiscale et investissements exceptionnels pour les Toulousains

Le budget primitif pour l'année 2021, soumis au vote de ce Conseil, est la première traduction concrète de la programmation pluriannuelle d'investissements.

L'équipe municipale réalise une prouesse en garantissant :

- un investissement exceptionnellement fort (+ 23 M€, soit +16%) pour favoriser le redémarrage de l'économie locale – levier pour les entreprises et l'emploi local
- la stabilité fiscale
- le maintien d'un taux d'endettement de la collectivité parmi les plus bas de France

La crise sanitaire et économique de la Covid-19 engendre des dépenses obligatoires et de fortes incertitudes sur les recettes fiscales et tarifaires pour l'avenir.

Mise en place des protocoles sanitaires, soutien aux plus précaires, aide à l'emploi... la quasi-totalité des politiques publiques est touchée par cette crise. En parallèle, la collectivité continue de prendre sa part pour faciliter le dépistage et accélérer la vaccination.

L'ensemble de ces mesures représente un effort conséquent, chiffré à cette étape budgétaire à 4M€.

L'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement, engagé depuis plusieurs années, permet aujourd'hui d'absorber, en partie, l'impact du choc sanitaire et économique, mais également de donner dès 2021 l'impulsion nécessaire pour préparer l'avenir sur notre territoire.

En investissant de façon conséquente sur les politiques identifiées comme prioritaires : la sécurité (mise en œuvre du contrat de sécurité intégré), la qualité de vie dans les quartiers et la nature en ville (+ 30% d'investissements).

Ce budget 2021 prend également en compte la réforme de la fiscalité locale (suppression de la taxe d'habitation) et l'harmonisation de la fiscalité métropolitaine. La collectivité s'est engagée à maintenir inchangé le taux d'imposition. La Mairie souhaite ainsi garantir une stabilité fiscale, préserver le pouvoir d'achat des Toulousains, afin de limiter les effets de cette période par ailleurs très incertaine.

5.8 : Covid-19 - Prolonger et proposer de nouvelles mesures tarifaires pour les prestations altérées par la crise

La Mairie de Toulouse propose de prolonger et de mettre en place de nouvelles mesures tarifaires pour les prestations payées n'ayant pu être réalisées en raison de la crise sanitaire.

L'installation de la crise Covid-19 dans le temps implique une prise en considération des dépenses engagées par les usagers pour des services ne pouvant être rendus depuis le début de la crise.

Les modalités de remboursement, de compensation, de tarification ou la modification de certains aspects des règlements appliqués dans les établissements recevant du public pourront ainsi être revus et prolongés dans le temps.

Il est ainsi proposé, par exemple :

- la mise en place du post-paiement pour les séjours vacances, les accueils de loisirs ou les sorties socioculturelles ;
- le prolongement et la précision des mesures de remboursement pour les activités sportives et culturelles ;
- la possibilité de report d'abonnement pour les piscines et patinoires ;
- l'annulation des pénalités de retard en cas d'indisponibilité de la Bibliothèque ;
- l'exonération de redevance pour les propriétaires de bateaux d'activité économique ;
- l'adaptation du format et des tarifs de l'événement Rio Loco Afrika en raison de la crise sanitaire qui se poursuit ;

Soutenir l'emploi

§ Accéder à la fonction publique

Délibération n° 11.1 : Recruter des jeunes issus de quartiers dits "prioritaires"

au sein de la Mairie de Toulouse

La Mairie de Toulouse propose de recruter 7 jeunes issus de quartiers dits "prioritaires" ou y ayant effectué leur scolarité dans le cadre du dispositif "Accéder à la Fonction Publique".

Présélectionnés en partenariat avec Pôle Emploi, ces jeunes bénéficient d'un accompagnement pour préparer les concours de la fonction publique tout en se constituant une expérience solide au sein de l'administration.

Pendant un an, leurs semaines sont donc partagées entre cours à l'IEP (2 jours par semaine) et travail au sein des services municipaux de la Mairie de Toulouse (3 jours par semaine).

Le contrat Parcours Emploi Compétence, permet la prise en charge par l'Etat de 40% de leur rémunération pendant un an.

Le dispositif "Accéder à la Fonction publique" géré en partenariat avec le Centre de Préparation à l'Administration Générale de L'Institut d'Etudes Politiques a d'ores et déjà permis le recrutement de 22 agents à la Mairie de Toulouse entre 2014 et 2020.

§ Accompagner les acteurs économiques

Délibération n° 11.1 : exonérations de redevance

au bénéfice des restaurants et bars des marchés couverts

Pour soutenir les professionnels de la restauration et de l'hôtellerie dans cette crise sanitaire et économique, la Mairie de Toulouse a décidé le 29 avril 2020 d'exonérer des droits d'occupation du domaine public pour l'année 2020, les bars et restaurants dans les marchés couverts, jusqu'au 31 mars 2021 inclus. L'évolution de la situation nécessite que le soutien apporté par la Mairie de Toulouse à ces établissements soit maintenu. La prorogation de l'exonération de droits de place sera proposée au vote du Conseil Municipal et que seul le droit de place pour les mois d'exploitation effective pour ces bars et restaurants (en fonction des décisions gouvernementales) soit facturé.

Cinq restaurants et quatre bars sont concernés au sein du marché couvert de Victor-Hugo, quatre restaurants et un bar dans l'enceinte du marché couvert des Carmes et un bar dans le marché couvert de Saint-Cyprien, soit un total de 15 établissements.

Ces exonérations des commerces de bouche représenteront, au 31 mars 2021, un total de 99.000€ de recettes en moins pour la Mairie sur les 12 mois écoulés. Cependant, elles constituent un réel soutien pour ces entreprises.

§ Les marchés, lien essentiel

Délibérations n°11.2, 3 et 4 : Trois nouveaux marchés dans les rues de Toulouse

La création de trois nouveaux marchés de plein vent sera proposée au vote du Conseil Municipal du vendredi 19 mars.

Le premier concerne un nouveau rendez-vous tous les samedis, **rue du Taur**, avec une dizaine de **bouquinistes** qui seront installés le long de la façade du CROUS et celle de la Cave poésie. Ce nouveau marché complétera l'offre déjà présente le reste de la semaine, sur plusieurs places de la ville.

Le deuxième sera consacré à la vente de **produits labellisés « Produit en Occitanie »** sur le **parvis rénové de la basilique Saint-Sernin**. Son concept repose sur la promotion de la culture occitane à travers des animations et la vente de produits labellisés. Ce marché accueillera environ une vingtaine de commerçants tous les samedis matins

Le troisième répond à un besoin de **marché de proximité** pour les habitants du quartier de Basso Cambo. Ce nouveau marché de plein vent se tiendra le samedi matin **place Étienne-Bouillières** avec une offre alimentaire et non-alimentaire.

Bien vivre dans son quartier

§ Quartiers prioritaires : encourager les associations

Délibération 31.1 : 1,7M€ pour soutenir les initiatives associatives dans les quartiers prioritaires du Contrat de Ville

Avec un budget 2021 pour les associations de 2,4M€, une première vague d'attributions de subventions sera proposée au vote du Conseil Municipal. Il s'agira du versement d'1,7M€ en faveur d'associations impliquées dans le cadre du Contrat de Ville. Au total, ce soutien financier de la Mairie de Toulouse concerne 173 actions portées par 113 associations.

La politique de la ville mobilise l'ensemble des institutions publiques et de nombreux acteurs associatifs pour répondre aux enjeux des quartiers prioritaires. La Mairie soutient leurs initiatives, conçues et portées au plus près des besoins des habitants, et intervenant dans tous les aspects de la vie quotidienne : éducation, culture, sport, citoyenneté, appui à la recherche d'emploi... Lors de l'attribution des subventions, une attention particulière est portée à l'adéquation entre le projet déposé et le public auquel il s'adresse.

§ Lutte contre l'errance animale

Délibération 24.2 : une convention avec l'Ecole vétérinaire pour la gestion des animaux errants sur l'espace public

Il sera proposé au Conseil Municipal le renouvellement d'une convention avec l'Ecole vétérinaire de Toulouse (ENVT) pour la prise en charge d'un animal errant ou en détresse sur l'espace public.

La gestion des animaux errants ou en détresse sur l'espace public fait partie des obligations de la Mairie de Toulouse au regard de ses pouvoirs de police. Avec cette convention, l'ENVT s'engage à

- prendre en charge tout animal capturé (animaux de compagnie domestiques, non domestiques et non exotiques, errants ou des espèces de la faune française en détresse)
- aider à la capture de la faune sauvage en milieu urbain lorsque cela s'avère nécessaire, notamment par télé-anesthésie
- apporter assistance en fonction des disponibilités et des moyens et conseils auprès des services municipaux en cas de présence d'un animal sauvage dans la ville (y compris son éventuelle identification par photographie)
- assurer les démarches administratives concernant le devenir de l'animal après sa cession.

La Mairie de Toulouse versera à l'ENVT 10.000€TTC par an pendant 3 ans pour cette action.

>> Entre 18 et 44 interventions sont possibles en un an.

§ Agir auprès de la jeunesse

Délibérations 36.1, 2, 3 et 4 :

Covid -19 : 158.000€ pour soutenir les jeunes et les étudiants

Lors du Conseil Municipal, quatre délibérations sont proposées au vote pour attribuer des subventions à des associations aidant les jeunes et les étudiants ou pour s'engager avec l'Université fédérale ou avec le Crous pour aider les étudiants à traverser cette période très difficile pour eux. Le total de ce soutien financier s'élève pour cette session à 158.000€.

La Mairie de Toulouse attribue, tous les ans, des subventions à diverses associations en faveur de la jeunesse toulousaine et des étudiants. Solidarité, lien social, initiatives en faveur de la prévention, du sport, de la culture, sont autant de domaines dans lesquels s'inscrivent ces partenariats privilégiés. Il est proposé d'allouer 96.000€ au CRIJ, 5.300€ à Habitat Jeunes, 20.000€ à l'Afev, 900€ à Corpo Arsenal, et 2.000€ à la Ref des Campus.

Pour lutter efficacement contre les effets du contexte sanitaire sur les jeunes et les étudiants, la Mairie de Toulouse renforce ses liens avec les partenaires jeunesse et ceux œuvrant au quotidien pour les étudiants toulousains.

La détresse sociale des jeunes et des étudiants de notre territoire est réelle. La Mairie de Toulouse intervient pour lutter contre leurs précarités, contre la souffrance psychique et fournir des solutions d'accueil, d'orientation et d'information de nos jeunes.

Aussi, dans une perspective de sortie de crise, la Mairie veut soutenir les institutions compétentes dans la mise en œuvre de dispositifs adaptés. Dans ce contexte, deux partenariats sont proposés au vote du Conseil Municipal. L'un avec l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées pour la mise en œuvre et le développement de ses activités

d'accueil et d'accompagnement des étudiants, notamment en difficulté sociale et souffrance psychique, et sa lutte contre l'isolement des étudiants, comprenant l'attribution d'une subvention de 24 . 000€.

L'autre, pour la première fois, est proposé avec le Crous Toulouse Occitanie pour permettre **l'implantation de Nightline Toulouse** avec l'attribution d'une subvention de 10.000€. Cette association nationale est le seul service d'écoute français entièrement dédié aux étudiantes et aux étudiants.

§ Agir en faveur de la nature en ville

Délibération n°32.1 : La Mairie de Toulouse renouvelle sa charte des jardins partagés

La Mairie de Toulouse proposera au vote du Conseil Municipal une charte des jardins partagés rappelant les engagements liés à la création et à la gestion d'un jardin partagé. L'équipe municipale poursuit son engagement en faveur d'un retour de la nature en ville.

Le jardin partagé est un espace public, de proximité, ouvert à tous, géré et animé suivant une dynamique collective et participative ainsi que des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

Parce qu'ils créent du lien social et font progresser la place de la nature en ville, la Mairie soutient activement le développement de ces jardins, en étroite collaboration avec les riverains.

Depuis 2014, la Mairie de Toulouse a accompagné l'ouverture de 10 nouveaux jardins partagés. Au total, il existe à ce jour 19 jardins partagés sur la ville de Toulouse. L'objectif est d'en créer 15 d'ici la fin du mandat.